à la production d'un ensemble de cartes devant délimiter, situer et décrire les terres les plus importantes du Canada pour ce qui concerne l'agriculture, l'exploitation forestière,

les loisirs, la faune, la croissance urbaine et l'énergie.

La Direction assure un service de secrétariat et joue un rôle actif au sein du Comité de la classification écologique (biophysique) du territoire, comité fédéral-provincial qui travaille à la mise au point d'un système national de classification écologique des terres. Elle dirige un groupe de travail interministériel sur la politique relative à l'utilisation des terres. Ce dernier rédige actuellement un document sur la politique fédérale en la matière. Il étudiera les problèmes d'utilisation des terres, le rôle du gouvernement fédéral à cet égard et la façon dont ce dernier pourrait aider à résoudre les problèmes.

La Direction est le principal représentant du gouvernement fédéral dans l'entente fédérale-provinciale au sujet des études fondamentales sur l'environnement dans le Nouveau-Quèbec. Cette entente, connue sous le nom d'études environnementales de la baie James, a été prolongée jusqu'à mars 1979. La Direction s'occupe également de la négociation des revendications territoriales des autochtones dans diverses parties du

Canada

10.1.2 Déboisement

Le tableau 10.2 donne le volume annuel du déboisement par la coupe. Les principales sources de la production courante de bois au Canada sont les terres de la Couronne, autres que les réserves, affectées à l'exploitation forestière et les boisés privés, qui totalisent 163,8 millions d'hectares. Le volume annuel de coupe autorisée de façon à maintenir la productivité des forêts a été estimé à 255 millions de mètres cubes en 1976. De 1966 à 1975, le volume annuel de déboisement par la coupe a été d'environ 121 millions de m³, soit près de la moitié de la coupe autorisée. Outre la coupe, d'autres facteurs tels que le feu, les insectes, les maladies et la mort naturelle contribuent largement à dépeupler les forêts, mais on ne possède pas d'estimations valables de ces pertes, matérielles ou économiques. En 1976, 10,358 incendies de forêt ont ravagé 2.2 millions d'hectares de terres forestières au Canada (tableau 10.3).

Il existe un surplus considérable de bois au Canada, bien qu'il y ait, dans certaines régions et pour certaines espèces, des pénuries, auxquelles on pourrait remédier par l'emploi accru des techniques d'aménagement et de sylviculture. En outre, une utilisation accrue de chaque arbre et de certaines espèces permettrait de tirer meilleur profit de la ressource.

Administration des forêts

10.1.3 10.1.3.1

Programmes forestiers du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral, par le truchement de plusieurs ministères et organismes, s'occupe directement de la protection et de l'administration des ressources forestières du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que d'autres terres fédérales telles que les parcs nationaux, les réserves indiennes, les zones militaires et les stations d'expérimentation forestière. En outre, d'importantes responsabilités lui incombent concernant l'ensemble des ressources forestières du pays. Ces responsabilités, qui comprennent la recherche et l'aménagement forestiers et le maintien de services de renseignements et d'aide technique, sont définies et établies par la Loi de 1966 sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et la Loi de 1970 sur le ministère de l'Environnement.

Le principal organisme fédéral chargé des forêts est le Service des forêts du Canada du ministère des Pêches et de l'Environnement, dont le bureau central se compose d'un directeur général et de cinq directeurs chargés respectivement de l'élaboration et de l'analyse des politiques, de la protection des forêts, de la production forestière et de la foresterie environnementale, des relations forestières et des applications technolo-

giques, et de l'utilisation des forêts.

Afin de promouvoir un aménagement plus efficace des ressources forestières et la production de meilleurs produits forestiers, le Service des forêts du Canada diffuse, par le moyen de publications, de séances d'étude et de colloques, des renseignements techniques à l'intention des responsables des ressources forestières et de la